



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
27 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Décision adoptée par le Comité au sujet de la communication  
n° 83/2015\*, \*\*, au titre du Protocole facultatif**

*Communication présentée par :* Y.  
*Au nom de :* L'auteure  
*État partie :* Équateur  
*Date de la communication :* 20 janvier 2015 (date de la lettre initiale)  
*Date de la décision :* 29 octobre 2018

À sa soixante et onzième session, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ayant été informé que l'auteure de la communication n° 83/2015 avait obtenu un permis de séjour permanent en Équateur dans le cadre des accords du MERCOSUR et ne risquait plus d'être expulsée, a décidé de ne pas poursuivre l'examen de ladite communication.

\* Soixante et onzième session (22 octobre-9 novembre 2018).

\*\* Les membres du Comité ci-après ont participé à l'examen de la communication : Ayse Feride Acar, Gladys Acosta Vargas, Magalys Arocha Domínguez, Gunnar Bergby, Marion Bethel, Louiza Chalal, Esther Eghobamien-Mshelia, Naéla Gabr, Hilary Gbedemah, Nahla Haidar, Yoko Hayashi, Lilian Hofmeister, Ismat Jahan, Dalia Leinarte, Rosario Manalo, Lia Nadaraia, Aruna Devi Narain, Bandana Rana, Patricia Schulz et Wenyan Song.

